



AGRAN a.s.b.l.
Assemblée Générale Statutaire des Membres
Samedi 11 mai 2024

Convocation

En accord avec les articles 4 et 5 des Statuts, l'organe d'administration invite les membres de l'AGRAN, association sans but lucratif, à participer à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra :

le Samedi 11 mai 2024 de 15h30 à 18h00 précises
au Local du SC (Football) Feschaux, 2, rue des Stappes, 5570 Feschaux
Accueil dès 15h00

Ordre du jour de l'Assemblée Générale 2024

- 1.Ouverture de l'Assemblée Générale Statutaire par le Président, **Jean Claude WIAME, ON5PT**
- 2.Rapport Moral du Président , Gestion des Membres, par le Président, **Jean Claude WIAME, ON5PT**
- 3.Rapports des Responsables des Relais **Jean-Luc COLLARD ON4LS** et **Philippe HUBLET ON6ZY**
- 4.Rapports du Secrétaire **Jacques STERNON ON7SI**
- 5.Lecture du rapport des vérificateurs aux comptes, commentaires et approbation du bilan 2023 par le Trésorier, **Léon GIOT ON6QZ**
- 6.Approbation du budget 2024 réalisé par le Trésorier, **Léon GIOT ON6QZ**
- 7.Décharge de responsabilités des Administrateurs et Vérificateurs aux comptes.
- 8.Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice comptable 2024
- 9.Élections de trois Administrateurs, Messieurs **Philippe HUBLET ON6ZY** , **Jacques STERNON ON7SI** et **Léon GIOT ON6QZ** étant sortants et ré-éligibles
- 10.Divers, Questions et Réponses
- 11.Clôture de l'Assemblée Générale de 2024 à 18h00 au plus tard.

Pièces-jointes :

- Convocation et Ordre du Jour
- Statuts de l'AGRAN asbl
- Plans d'accès

Jacques STERNON, ON7SI
Secrétaire de l'asbl AGRAN